

Projet de parc naturel périurbain Focus décembre 2015

Historique 2015

Le dossier de candidature à la création d'un parc naturel périurbain a été déposé par le canton de Vaud auprès de la Confédération en février 2015, avec l'accord formel des treize municipalités membres de l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien ».

En juin 2015, une visite sur le terrain a eu lieu en présence des interlocuteurs de l'Office fédéral de l'environnement et de l'Association, porteuse de projet. 17 lieux d'intérêts ont été visités.

Fin août 2015, les discussions se sont poursuivies avec l'OFEV.

Fin septembre-début octobre, avis favorable de la Confédération pour la période 2016-2019, envoi de la convention programme concernant le projet.

Démarrage du projet

Début 2016, la convention programme doit être signée par Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement, qui précise les montants alloués au projet de création d'un parc naturel périurbain par la confédération, le canton, les communes.

La validation de cette convention permettra l'engagement d'un chef de projet opérationnel ainsi que la mise en œuvre concrète des actions nécessaires dans la perspective de la création d'un parc naturel périurbain.

Début de la phase opérationnelle

La phase opérationnelle débutera au cours du 1er semestre de 2016. Elle dépendra de la nomination du chef de projet.

Ses priorités porteront notamment sur les éléments suivants :

- Elaboration d'une charte de protection qui sera présentée au terme de la période d'étude du projet en 2019
- Mise en route des commissions thématiques ressortant du dossier déposé auprès de la Confédération
- Définition de la zone de conservation centrale et du périmètre élargi (zone de transition)
- Valorisation durable et promotion régionale de la ressource bois
- Recherche
- Gestion des flux des visiteurs
- Communication et promotion
- Organisation des événements publics

Elaboration du profil de la zone centrale

La zone centrale, de quelque 400 ha, est actuellement à l'étude au sein des services forestiers des partenaires. Les gardes et inspecteurs forestiers appuyés par un mandataire externe (M. Jérôme Pellet) soumettront aux communes et propriétaires des propositions concrètes au printemps 2016.

Modification des statuts

Les statuts actuels doivent être adaptés afin de répondre aux lois fédérales et cantonales pour la période 2016 à 2019. Une assemblée générale extraordinaire est fixée au 2 décembre 2015.

Points d'information des municipalités

Le comité de l'association effectuera à nouveau une démarche personnalisée et d'information auprès des municipalités membres. Ces visites se dérouleront dans le courant du premier semestre 2016. Elles permettront un lien direct entre l'association et les municipalités afin de les renseigner. Une démarche d'information est également prévue auprès des législatifs dans le courant du deuxième semestre 2016.

11 juin 2016 Événement public

Un événement sera organisé à l'intention d'un large public le 11 juin afin de présenter l'état d'avancement du projet, ses enjeux, ses obstacles et d'offrir un espace de dialogue. Le lieu de la manifestation sera défini prochainement.



L'interview

Entretien avec Daniel Ruch

entrepreneur forestier, député, syndic
administrateur de la Forestière

Quel est l'avis de l'entrepreneur forestier s'agissant du projet de création d'un parc naturel périurbain (PNP) dans le Jorat ?

Pour l'entrepreneur forestier que je suis, cela suscite en moi la crainte de perdre une partie de la matière première qu'est le bois et des conséquences que cela aurait sur mon entreprise.

Et quel est le point de vue du syndic et du député que vous êtes ?

La création d'une réserve permettrait aux communes de réaliser les objectifs des politiques publiques voulues tant par la Confédération que par le canton. Selon moi, cela a plus de sens de se mettre ensemble pour créer une grande réserve plutôt que chaque commune crée des petites réserves, sans lien entre elles. En travaillant ensemble, les propriétaires publics pourront canaliser le public toujours plus nombreux dans les forêts du Jorat.

Et pour le membre du conseil d'administration de la Forestière ?

Pour la Forestière il faut admettre qu'il y aura une perte d'une part des volumes de grumes (env. 5'000 m³). Mais l'idée de développer un projet autour de la promotion durable et de la valorisation locale de la ressource bois a un intérêt.

Qui seront les bénéficiaires d'un PNP et en quoi consisteront ces bénéfices ?

La faune, les écosystèmes, la population, les générations futures. Avec un Parc, les communes disposeront des outils pour

organiser ensemble les fonctions sociales et écologiques de la forêt dans la perspective de la croissance démographique prévue dans l'agglomération lausannoise.

A quoi faudra-t-il veiller pour réussir le projet ?

Il est très important d'assurer une information régulière de la population, des autorités politiques en attirant l'attention sur le fait qu'il y a une obligation de créer des réserves, qu'un parc naturel périurbain doit être créé à proximité d'une grande ville, de mettre en évidence les avantages et de prendre en compte les peurs.



«Selon moi, cela a plus de sens de se mettre ensemble pour créer une grande réserve plutôt que chaque commune crée des petites réserves.»